AVIS FSU CTA du 26 mars 2019

Avis 1 : avis commun FSU-FO
Le CTA demande que les enseignants qui suivent la formation lourde NSI d'une durée de deux ans, en dehors de leur temps d'enseignement, soient rémunérés pour l'année scolaire 2018-2019 et disposent d'une décharge de service pour l'année scolaire 2019-2020.
Pour : FSU, FO, SE-UNSA

Avis 2 : avis commun FSU-FO
Considérant que le projet de loi « pour l'Ecole de la confiance » ne répond à aucun des grands enjeux posés par l'école aujourd'hui et, qu'au contraire, il est porteur d'une destruction des fondements de l'école publique, le CTA réclame le retrait de ce projet de loi dans son intégralité.
Pour : FSU, FO, SE-UNSA (10)

Avis 3 :
Le CTA demande que les chefs d'établissements présentent les répartitions par discipline de la DHG en CA avant le CTA correspondant et en faisant apparaître les créations/suppressions de postes.
Pour : FSU, FO, SE-UNSA (9), le SNPDEN (syndicat des chefs d'établissement du SE-UNSA) s'est abstenu…)
En présentation de cet avis, la FSU a cité le cas du lycée Descartes de Cournon où la répartition de la DHG n'a pas été présentée.

Avis 10 :
Le CTA refuse la Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant, à l'initiative des collectivités un collège et plusieurs écoles. Ce dispositif entraînerait la fermeture de la majorité des postes de directeurs d'écoles et remettrait en cause la souveraineté des équipes d'écoles. Il aurait pour conséquences la fermeture de nombreuses petites écoles notamment en zones rurales, et l'augmentation des effectifs dans chaque classe.
Pour : FSU, FO, SE-UNSA (10)

Avis 11 :
Le CTA dénonce la réforme nationale des règles du mouvement dans le 1er degré. Les conditions d'exercices des enseignants vont encore un peu plus se dégrader : certains obtiendront un poste, une zone géographique qu'ils n'auront pas choisi. Les priorités nationales imposées pour le calcul du barème en gomment le caractère départemental.
Le CTA demande son retrait.
Pour : FSU, FO, SE-UNSA (10)

Avis 12 :
Les nouvelles règles du mouvement 1er degré ne sont plus présentées et discutées en CAP mais en CT. Le CTA demande le maintien de l'élaboration des règles du mouvement dans les CAP pour que les délégués, élus par les personnels et légitimement représentatifs, puissent jouer pleinement leur rôle dans un cadre paritaire réaffirmé, seul rempart à l'arbitraire hiérarchique.
Pour : FSU, FO, SE-UNSA (10)

FO a proposé un vœu commun qui s'inscrit dans l'action intersyndicale contre la casse des statuts de la Fonction Publique

Avis 9 : Avis commun FO-FSU

Le projet de loi modifiant le Statut Général de la Fonction publique a été rendu public courant février.

Le CTA de l'académie de Clermont-Ferrand demande solennellement le retrait de ce projet loi qui ne vise qu'à abolir le statut Général de Fonctionnaire acquis en 1945 et des garanties qui s'y rattachent, comme la garantie d'emploi ou encore le droit à consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière de mutations et de gestion des carrières (avancements, promotions).

Le CTA de CLERMONT exige le maintien de tous les droits liés au statut Général de Fonctionnaires en matière de congés maladies et d'accidents du travail, le refus de la précarisation et du plan de départ volontaire et le maintien de toutes les instances actuelles avec les droits syndicaux qui les accompagnent.

Pour : FSU, FO, SE-UNSA (10)